Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260828-2026060-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 28 août à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 août 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Aurélien LE BEC donne procuration à Paul COZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

Délibération 2026/060 - REFERENT « ESPECES A ENJEUX DE SANTE HUMAINE »

A la demande de l'ARS, chaque commune doit désigner un référent « Espèces à enjeux de santé humaine » (EESH), chargé de la surveillance et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales, et autres espèces impactant la santé humaine.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Dominique LE DU, référent EESH.

Fait à Roudouallec, le 28 août 2026
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance
Gurvan LOLLIEROU

Le Maire
Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)